



Yvelines
Conseil général

Conseil Général des Yvelines
Territoire Grand Versailles
50, rue Rémilly
78000 Versailles

Contrat social de territoire 2012

Jouy en Josas



LE CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE JOUY EN JOSAS

SOMMAIRE

Introduction.....	4
I. Le Territoire d’Action Sociale Grand Versailles	6
1) Le département.....	6
2) Taille des communes du territoire d’action sociale de Versailles.....	8
II. La commune de Jouy en Josas	9
1) Jouy en Josas en bref.....	9
2) La population.....	10
a) Répartition par sexe et âge de la population	10
b) Structure et composition des familles	11
c) Revenus et statuts sociaux.....	12
3) Le logement.....	13
a) Catégories et types de logements	13
b) Logement social	14
c) L’hébergement étudiant :	14
d) Les logements « passerelle »	14
e) L’accueil des personnes âgées.....	14
4) L’emploi.....	14
a) Population de 15 à 64 ans par type d’activité.....	14
b) Population active de 15 à 64 ans selon la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP) .	14
c) Le chômage	14
d) L’accès à l’emploi	14
III. Les services de la ville	14
1) L’activité du Centre communal d’Action Sociale (CCAS).....	14
a) Le CCAS instruit les demandes d’aides légales :.....	14
b) Le CCAS propose d’autres aides facultatives aux jovaciens	14
c) Le CCAS favorise le maintien à domicile de la personne âgée.	14
2) Enfance et jeunesse	14
a) Petite enfance	14
b) Ecoles	14
c) Centre de loisirs.....	14
d) Jeunesse.....	14
3) Les données de la Caisse d’Allocations Familiales (CAF).....	14
a) Foyers allocataires.....	14
b) Composition des foyers.....	14
c) Les allocations allouées.....	14
d) Le seuil de pauvreté.....	14
e) Les bons de loisirs (BL)	14

IV. L'activité du Conseil General sur la commune	14
1) Les familles suivies par le Secteur d'Action Sociale (SAS)	14
a) Composition des familles, Problématiques rencontrées, Actions menées	14
b) Les aides financières	14
c) Le logement.....	14
2) La protection familiale, maternelle et infantile (PF, PMI).....	14
a) Les avis de naissance transmis par le service Etat Civil de la commune.....	14
b) Les permanences de la puéricultrice à Jouy en Josas.....	14
c) Les consultations de protection infantile par le médecin	14
d) L'agrément des assistantes maternelles.....	14
3) L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)	14
a) La prévention et la protection de l'enfance	14
b) Le Soutien à la parentalité	14
c) L'Aide sociale à l'enfance.....	14
a) Les prises en charge administratives ou judiciaires d'enfants (PCA-PCJ)	14
b) Les actions éducatives à domicile (AED)	14
c) Les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires (AEMO J).....	14
d) Les aides financières Aide Sociale à l'Enfance	14
e) Les signalements d'enfants en danger.....	14
4) Les personnes âgées (COGITEY)	14
a) Les personnes aidées	14
b) L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)	14
5) Les personnes handicapées.....	14

Contrat Social de Territoire

Jouy en Josas

Introduction

La **Direction Territoriale d'Action Sociale** a été créée par le Conseil Général en 2007, avec **trois objectifs**:

- rapprocher l'action sociale du Conseil Général de la population, et ainsi mieux répondre aux besoins locaux dans leur diversité,
- agir en transversalité
- renforcer les liens avec les partenaires du territoire : villes, associations, entreprises, etc.

Le **Contrat Social de Territoire** s'inscrit dans le cadre de cette réorganisation territoriale. La démarche, engagée depuis 2009 par le Conseil Général sur l'ensemble des territoires des Yvelines, vise à établir le cadre d'une étroite coopération avec chaque ville du département.

C'est une démarche progressive au service d'une politique volontariste.

Sa première étape consiste en la mise en place d'un **observatoire social local** qui donnera une photographie de l'existant, avec les particularités, les évolutions récentes et les tendances propres aux territoires concernés. On y trouvera notamment les données relatives à :

- la population,
- le logement,
- l'emploi,
- les services à la population
- etc.

Cette photographie a vocation à être partagée avec les acteurs locaux et susciter des échanges fructueux afin qu'ils puissent y apporter des informations ou éclairages complémentaires.

A l'issue de cette étape, des groupes de travail copilotés par les mairies et le Conseil Général, seront mis en place, avec deux objectifs :

- Poursuivre et approfondir le diagnostic sur un ou plusieurs thèmes déterminés, selon les préoccupations premières retenues,
- Déterminer des priorités et tracer un **plan d'action** pluriannuel, à l'échelle du dit territoire.

Présentation du Contrat Social de Territoire CST

L'exploitation du recensement de la population : Sources

- Ville, mairie, Conseil Général, CAF, INSEE.

Le CST entre la ville de Jouy en Josas et le Conseil Général des Yvelines implique trois niveaux d'acteurs :

- Un comité de pilotage
 - Le maire et les élus
 - La Directrice du Territoire d'Action Sociale Grand Versailles
- Un comité technique
 - Le conseiller expert et la responsable du CCAS, pilotes
 - Les cadres du Conseil Général et de la mairie
 - Les animateurs de groupe de travail
- Les groupes de travail thématiques
 - Les animateurs de groupe
 - Les cadres concernés
 - Les agents
 - Les partenaires

Ce document présente le traitement des données concernant Jouy en Josas aux fins de définir des priorités, de retenir des thématiques.

Lors d'une réunion plénière (CG, ville, partenaires) une présentation du rapport d'analyse est prévue en juin 2012.

Des groupes de travail sont proposés à partir de 3 ou 4 thématiques retenues.

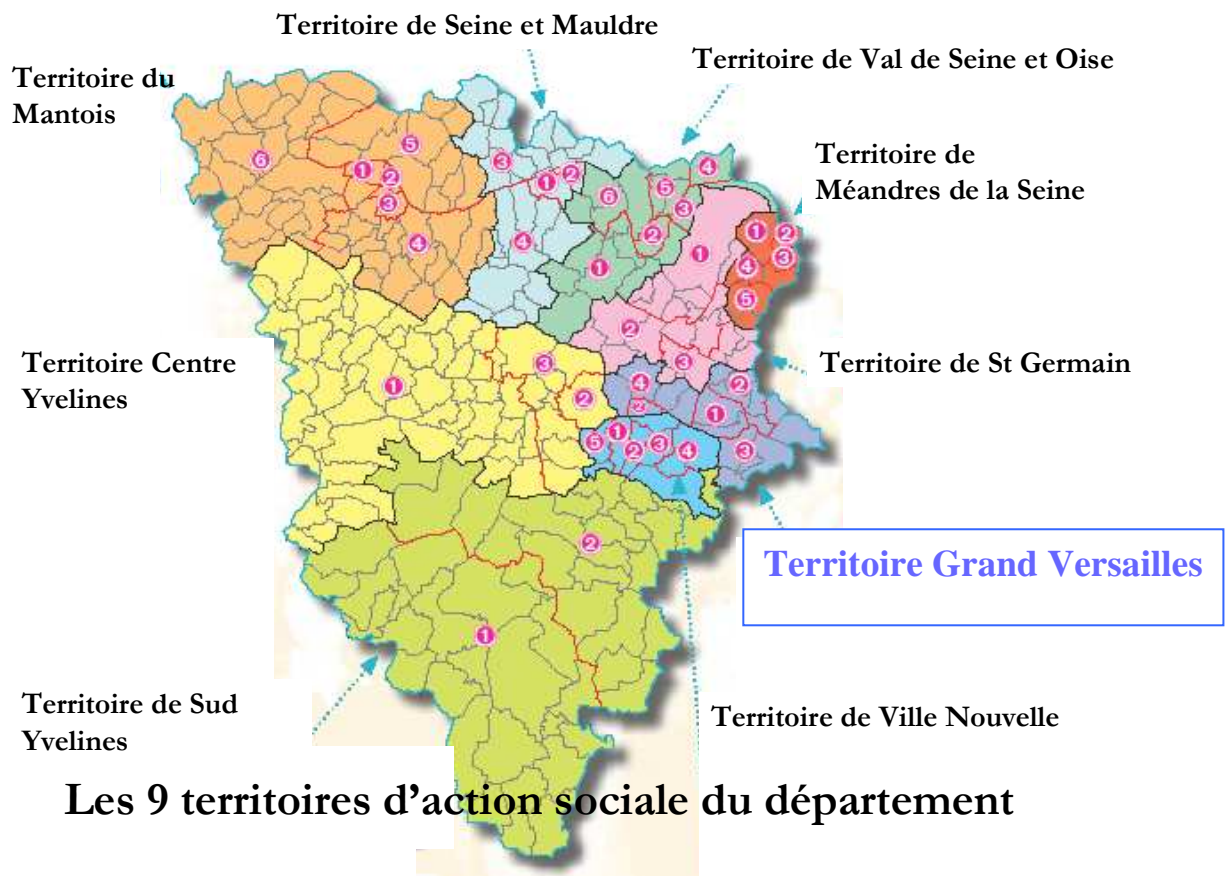
Ces groupes de travail ont pour mission de définir des axes prioritaires soumis à la validation du comité de pilotage et du Conseil Général.

A partir des axes stratégiques validés, les groupes de travail définissent des objectifs et élaborent des fiches action.

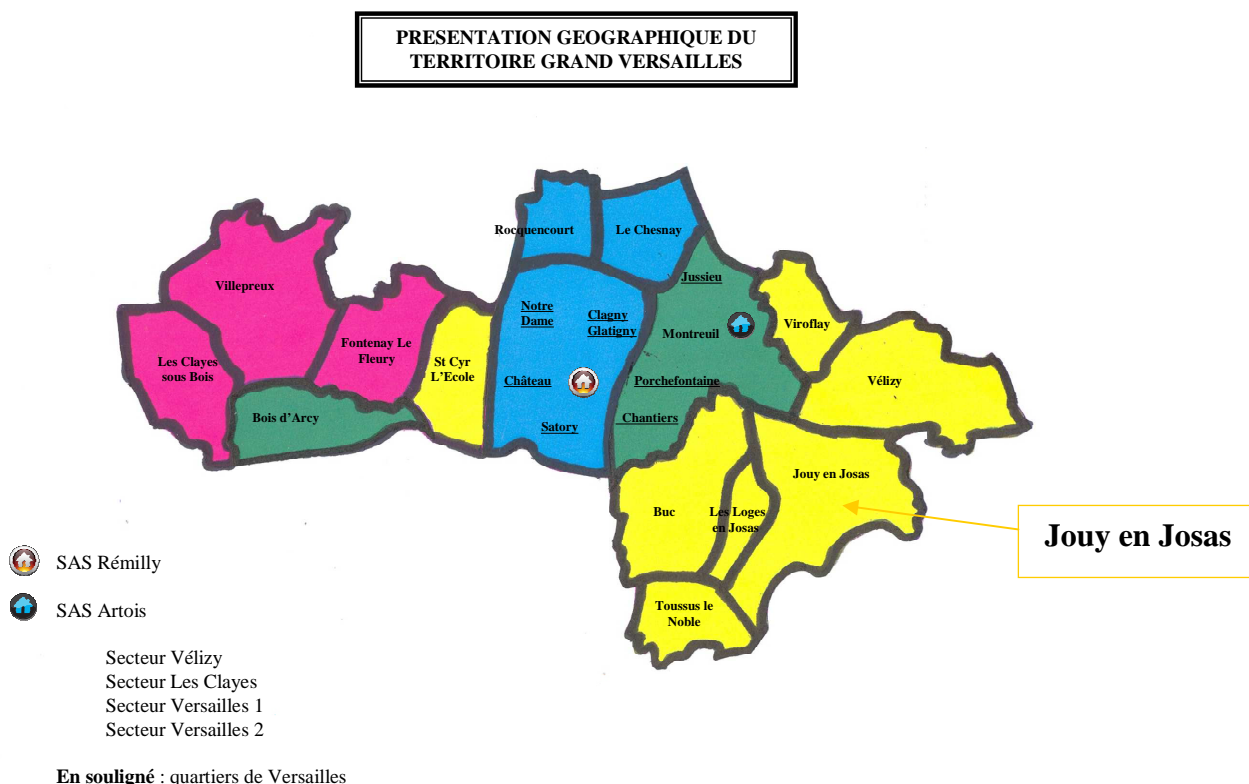
A cette étape, la validation par le comité de pilotage et par le Président du Conseil Général permet la signature d'un contrat d'objectif et de moyens pour une mise en œuvre des actions retenues sur 3 ans, accompagnée d'un comité de suivi.

I. Le Territoire d'Action Sociale Grand Versailles

1) Le département



1) Présentation géographique du territoire Grand Versailles



Le Territoire Grand Versailles est un territoire urbain. Il est composé de 14 villes :

- 4 : Le Chesnay, Les Clayes sous bois, Vélizy, Villepreux.
- Et 10 de la communauté d'agglomération de Versailles Grand Parc : Bois d'Arcy, Buc, Fontenay le Fleury, Les loges en Josas, Jouy en Josas, Rocquencourt, Saint Cyr l'école, Toussus le noble, Versailles, Viroflay.

Les communes de couleur jaune représentent le secteur d'action sociale de Vélizy. Il comprend les communes de Vélizy-Villacoublay, St Cyr l'Ecole, Viroflay, Jouy en Josas, Buc, Les Loges en Josas, Toussus le Noble.

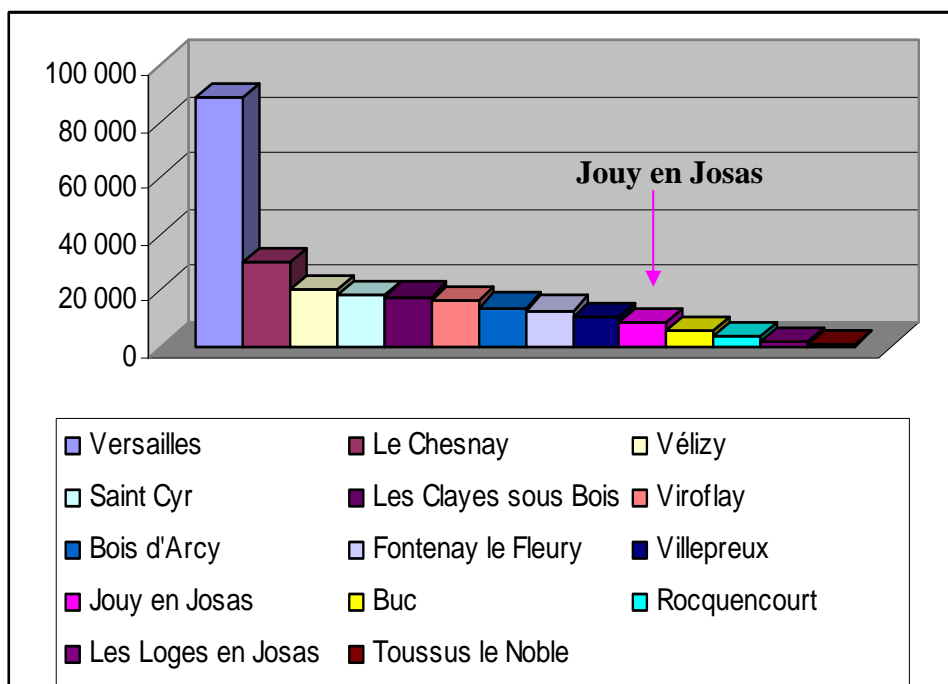
C'est un secteur contrasté en nombre d'habitants avec 20 131 habitants à Vélizy, 8 289 à Jouy en Josas, 5 561 à Buc, 1 568 aux Loges en Josas et 944 à Toussus le Noble.

2) Taille des communes du territoire d'action sociale de Versailles

Classées par ordre décroissant (chiffres INSEE 2009)

Versailles	88 519
Le Chesnay	29 897
Vélizy	20 131
Saint Cyr	18 118
Les Clayes sous bois	17 678
Viroflay	16 197
Bois d'Arcy	13 841
Fontenay le Fleury	12 735
Villepreux	10 134
Jouy en Josas	8 289
Buc	5 561
Rocquencourt	3 323
Les loges en Josas	1 568
Toussus le noble	944

Nombre d'habitants Territoire : **246 935**



II. La commune de Jouy en Josas

Jouy-en-Josas est située à 19 kms au sud-ouest de Paris et 4 kms au sud-est de Versailles.
Préservée de l'urbanisation francilienne par sa situation au cœur du secteur classé de la vallée de la Bièvre, Jouy-en-Josas bénéficie d'une situation géographique très privilégiée.

Desservie par une ligne SNCF, rattachée aux réseaux RER B et C, reliée à Versailles et aux communes voisines par de nombreux services de bus, la ville bénéficie également d'accès directs à l'A86 et à la N118.

Commune de 8 289 habitants, Jouy-en-Josas a su préserver son identité de village tout en accueillant sur son territoire de nombreux pôles de formation ou de recherche (Campus HEC, Centre de recherches INRA, Campus THALES...).

Jouy-en-Josas fait partie de la communauté de communes de Versailles Grand Parc, créée en 2003 qui regroupe 14 communes dont Bailly, Bièvres, Bois d'Arcy, Buc, Fontenay-le-Fleury, Les Loges-en-Josas, Noisy-le-Roi, Rennemoulin, Rocquencourt, Saint-Cyr l'Ecole, Toussus-le-Noble, Versailles et Viroflay.

1) *Jouy en Josas en bref*

Nombre d'habitants :	8 289
Localisation :	4 km de Versailles et 19 kms de Paris
Superficie :	10 km ²
Densité de la population :	811 habitants/km ²
Moyens de transports :	Bus, gare SNCF
Altitude :	90 m
Code INSEE :	78322

2) La population

a) Répartition par sexe et âge de la population

Attention : Chiffres à relativiser pour la tranche d'âge des 15-29 ans. Les étudiants d'HEC vivant sur le Campus sont inclus dans ce calcul. Lorsqu'on les enlève les 15-29 ans représentent 16% de la population.

Evolution de la population

Années	1982	1990	1999	2008	2012
Habitants	7 664	7 687	8 039	8 107	8 289

Sources : Insee – Site de la ville

Population par sexe et âge en 2008

Hommes : 4 062

Femmes : 4 045

Total : 8 107

Age	%hommes	%femmes	Ensemble à Jouy en Josas	Yvelines
0 à 14	17.7%	17.6%	17.6%	20.7%
15 à 29	31.4%	26.5%	28.9%	19.2%
30 à 44	18.1%	18.1%	18.1%	21.6%
45 à 59	16.7%	17.1%	16.9%	20.5%
60 à 74	11.6%	12.8%	12.2%	11.7%
75 à 89	4.3%	6.7%	5.5%	5.7%
90 et +	0.2%	1.1%	0.64	0.60%
0 à 19	23%	23.1%	23%	27.5%
20 à 64	65.7%	61.7%	63.7%	59.5%
65 et +	11.3%	15.3%	13.2%	13%

Sources : Insee, RP 2008, exploitation principale

b) Structure et composition des familles

Ménages selon la structure des familles

Année	1999	2008
Ensemble des ménages	2 592	2 612
Dont ménages d'une personne	568	624
ménages de plusieurs personnes	1 968	1 952
Autres : ménages sans famille	56	36

Sources : Insee RP 1999 et RP 2008, exploitations complémentaires

Composition des familles

Année	1999	2008	Soit en nombre en 2008
Couple sans enfant	36.4%	42.1%	824
Couple avec enfant	55.3%	50.3%	984
Famille monoparentale	8.3%	7.6%	148
- Hommes seuls avec enfant	1%	1.2%	24
- Femmes seules avec enfant	7.3%	6.3%	124

Sources : Insee RP 1999 et RP 2008 - exploitations complémentaires

Etat matrimonial légal des personnes de 15 ans et plus

- ❖ Marié : 45.6%
- ❖ Célibataire : 44.9%
- ❖ Divorcé : 4.5%
- ❖ Veuf : 5.1%

Sources : Insee RP 1999 et RP 2008 - exploitations complémentaires

Attention : Chiffre des personnes célibataires à relativiser, les personnes pacsées et les étudiants HEC sont comptabilisés dans cette catégorie.

Ménages selon le nombre d'enfants âgés de moins de 25 ans

Année 2008	
Familles	Pourcentage
Ensemble	100%
Aucun enfant	45.6%
1 enfant	20%
2 enfants	24.7%
3 enfants	7%
4 enfants et plus	2.7%

Sources : Insee RP 1999 et RP 2008 - exploitations complémentaires

Attention : Chiffres à relativiser pour la tranche d'âge des 15-29 ans. Les étudiants d'HEC vivant sur le Campus sont inclus dans ce calcul

c) *Revenus et statuts sociaux*

Nombre de foyers fiscaux	Commune 3 432	Moyenne départementale	Moyenne régionale	Moyenne nationale
Part des foyers non-imposables	20.5%	27.9%	30%	44.9%
Revenu fiscal moyen par foyer	48 227	39 752	32 148	23 791
Foyers imposables	2727			
Foyers non-imposables	705			

Classement de Jouy, ratio revenu/habitant : rang 57 sur 36 000 communes.

Photographie des familles jovaciennes inscrites à un service para- ou périscolaire :

Pour l'année scolaire 2011/2012, 595 familles sont connues des services municipaux, totalisant 1233 enfants, répartis comme suit* :

- 47 familles en Tranche 1 : 131 enfants
- 30 familles en Tranche 2 : 57 enfants
- 51 familles en Tranche 3 : 109 enfants
- 39 familles en Tranche 4 : 78 enfants
- 36 familles en Tranche 5 : 74 enfants
- 150 familles en Tranche 6 : 304 enfants
- 240 familles en Tranche 7 (dont 13 seulement ont fourni leurs revenus) : 503 enfants

* les tranches de quotients familiaux définies par la ville sont exposées en annexe.

3) **Le logement**

Le parc immobilier de Jouy est composé de 2 812 logements

a) *Catégories et types de logements*

	1999	%	2008	%
Ensemble	2 797		2 812	
Résidence principale	2 594		2 620	
Résidence secondaire	54		45	
Logement vacant	149		147	
Maison	1 383	49.4 %	1 344	47.8 %
Appartement	1 333	47.7 %	1 446	51.4 %
Autres logements (chambre d'hôte, logement foyer, habitation de fortune, pièce indépendante)		2,90 %		0,8 %

Type de résidence principale	%
F1-F2	14 %
F3-F4	44,5 %
F5 et +	41.5%

Statut des occupants en %	%
Propriétaire	72.2 %
Locataire	24.5 %
Locataire logement social	7.3 %
logés gratuitement	3.3 %

Sources : Insee RPG 2008

b) Logement social

Au 1^{er} janvier 2009, la ville comptait 10,96 % de logements sociaux. L'intégration en 2009 des chambres d'étudiants HEC dans l'assiette des résidences principales a fait chuter ce pourcentage à 7,34 %.

Au 1^{er} janvier 2011, la ville comptait 283 logements sociaux, soit 7,34% du parc immobilier de Jouy en Josas dont 37% de T3 et 24% de T4.

Il manquait 487 logements, pour être conforme à la loi SRU qui impose 20% de logements sociaux sur les communes. Aujourd'hui la ville s'est engagée dans une démarche de construction active de logements sociaux : plus de 150 d'ici à 2014.

Une moyenne de 80 dossiers de demande de logement est enregistrée à la Mairie chaque année depuis 2008.

Depuis la mise en place du logiciel attribuant un numéro unique régional, nous avons 300 dossiers de demande de logement social sur Jouy-en-Josas, dont 80 jovaciens.

Liste des bailleurs sociaux et nombre de logements par bailleur en annexe.

Attributions de logements sociaux par bailleur (rotation ou constructions nouvelles)

Année d'attribution	IRP 46 lgts	Domaxis 28 lgts	Versailles Habitat 33 lgts	Logirep 72 lgts	France Habitation 66 lgts	Logement Francilien 13 lgts	TOTAL
2009	5	31 dont 28 *NLC	1	5	4	0	46 dont 28 * NLC
2010	6	2	1	4	1	1	15
2011	7	3	26 *NLC	5	0	2	43 dont 26 *NLC

*** NLC : Nouveaux Logements Construits**

De 2009 à 2011, moyenne de 16,5 logements attribués par an, si on ne tient pas compte des nouvelles constructions.

Moyenne du taux de rotation par an (hors nouvelles constructions) :

2002 : 12,1 % (sources Versailles Grand Parc VGP)

2009 : 6,4%

2010 : 5,3%

2011 : 6%

} sources service logement mairie

Ce taux de rotation est en baisse constante.

Une convention d'inadaptation typologique du logement a été signée en 2011 avec tous les bailleurs sociaux et la Préfecture afin de favoriser la rotation des logements : des échanges sont dorénavant possibles entre les différents contingents, pour un prix au m2 de loyer identique, lorsque le logement se révèle inadapté pour le locataire : logement devenu trop grand, handicap,... Ces échanges ne nécessitent donc pas pour le résident de refaire une nouvelle demande de logement.

c) L'hébergement étudiant :

Outre HEC et son Parc de 1 400 chambres qui satisfait 75% des demandes, 2 établissements joviens disposent de capacités d'accueil pour l'hébergement de personnels en mobilité professionnelle ou pour les études :

- CRC : 71 chambres (Centre de Formation de la Chambre de Commerce et d'Industrie de Versailles)
- THALES : 78 chambres (Centre de Formation)

d) Les logements « passerelle »

L'association Solidarités Nouvelles face au Logement (SNL) gère 3 appartements passerelle sur la ville. Les locataires sont titulaires d'un bail provisoire et sont accompagnés par un travailleur social et un réseau de bénévoles locaux, afin de les aider à accéder à un logement autonome.

e) L'accueil des personnes âgées

La résidence « Juliette Victor » (EHPAD géré par l'AREPA), dans le quartier des Metz, accueille 95 personnes âgées dépendantes.

Dépendance des personnes résidentes :

GIR 1 : 23,1%

GIR 2 : 37,4%

GIR 3 : 13,2%

GIR 4 : 12,1%

GIR 5 : 5,5%

GIR 6 : 8,8%

Les GIR 1 et 2 (dépendance la plus élevée) représentent 60,5% des résidents.

4) **L'emploi**

a) *Population de 15 à 64 ans par type d'activité*

	1999	2008
Ensemble	5 823	5 600
Actifs en pourcentage	58.4%	57%
dont		
- Actifs ayant un emploi	55.1%	55.2%
- Chômeurs	3.1%	2.1%
Inactifs en pourcentage		
- Elèves, étudiants	29.1%	32.1%
- Retraités	6.2%	5.3%
- Autres inactifs	6.4%	5.3%

Sources : Insee RP 1999 et RP 2008 - exploitations complémentaires

Attention : Chiffre des élèves et étudiants à relativiser, les étudiants HEC sont comptabilisés dans cette catégorie.

b) *Population active de 15 à 64 ans selon la Catégorie Socio-Professionnelle (CSP)*

Année 2008

Ensemble	3 152 personnes
Agriculteurs	0
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	5.4%
Cadres et professions intellectuelles supérieures	44%
Professions intermédiaires	27.4%
Employés	15.6%
Ouvriers	7.2%

Emploi par secteur d'activité :

- ❖ Primaire : 0.6%
- ❖ Secondaire : 9.1%
- ❖ Tertiaire : 90.3%

Lieu de travail des actifs

- ❖ Sur la commune : 21%
- ❖ Sur commune extérieure : 79%
 - dont 29% dans les Yvelines et 50% autres départements, dont 13% hors métropole

Salaires net horaire moyen selon la catégorie socioprofessionnelle

Cadres	28.9€
Professions intermédiaires	16.1€
Employés	11.2€
Ouvriers qualifiés	13.6€
Ouvriers non qualifiés	12.9€

Sources : Insee – DADS – Fichier salariés au lieu de Résidence

c) *Le chômage*

Evolution du chômage à Jouy depuis 2008 :

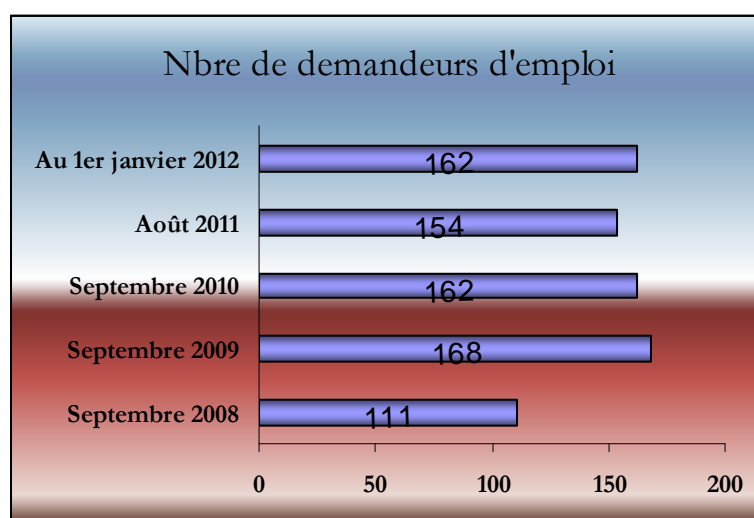
Septembre 2008 : 111 demandeurs d'emploi

Septembre 2009 : 168 demandeurs d'emploi

Septembre 2010 : 162 demandeurs d'emploi

Août 2011 : 154 demandeurs d'emploi

Chômage au 1^{er} janvier 2012 : 162 personnes dont 82 hommes et 80 femmes, soit 2.9% de la population active (source Pôle Emploi, liste dématérialisée aux Maires)



d) *L'accès à l'emploi*

Espace emploi :

Plusieurs associations sont mobilisées pour le retour à l'emploi des jovaciens.

- ***Solidarités Nouvelles face au Chômage*** : depuis janvier 2009, permanences deux fois par mois, le mardi de 14h à 16h, pour les demandeurs d'emploi qualifiés.
 - o **2010** : 16 personnes suivies
 - o **2011** : 15 personnes suivies
- ***Chantiers Yvelines*** : depuis janvier 2012, permanences deux fois par mois, le jeudi de 14h à 16h, pour les personnes non qualifiées.
- ***Le Club des entrepreneurs*** : depuis mai 2010, permanences une à deux fois par mois, le mardi de 14h à 17h.
- ***Point Information Jeunesse*** : à destination des jeunes de 16 à 25 ans. Propose des jobs d'été, des CDD, ou des emplois plus durables.

III. Les services de la ville

1) L'activité du Centre communal d'Action Sociale (CCAS)

Avant 2008, l'activité du CCAS était exclusivement axée sur les personnes âgées. Depuis 2008, le CCAS gère toutes les problématiques sociales de la ville

Le CCAS anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune en liaison étroite avec les institutions publiques et privées.
(Code de l'Action Sociale et des Familles).

Le CCAS de Jouy-en-Josas assure aux jovaciens, quels que soient leur âge, leur condition sociale ou les difficultés qu'ils rencontrent, un service public au plus proche de leurs préoccupations.

Le C.C.A.S. de la ville de Jouy-en-Josas œuvre en lien étroit avec les services de l'Etat, la Caisse d'Allocations Familiales (C.A.F.), les autres institutions publiques et le Conseil Général, COGITTEY, MDPH, CPAM.

a) Le CCAS instruit les demandes d'aides légales :

- ❖ Aide sociale pour le placement en établissement
- ❖ Allocation personnalisée d'Autonomie
- ❖ Obligation alimentaire
- ❖ Carte d'invalidité de priorité ou macaron de stationnement européen
- ❖ Carte de transport (Améthyste et Rubis)

b) Le CCAS propose d'autres aides facultatives aux jovaciens

Ces aides sont financées à 50% par le Conseil Général des Yvelines :

- ❖ Allocation Energie : aide de 75€ pour les familles de plus de 3 enfants, les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes titulaires d'une carte d'invalidité, NON IMPOSABLES.
Evolution :
2009 : 3 975€ pour 41 bénéficiaires
2010 : 4 350€ pour 43 bénéficiaires
2011 : 3 000€ pour 35 bénéficiaires
- ❖ Allocation Téléphone
- ❖ Le Minimum Garanti : Instauré dans les années 70, ce montant permettait aux jovaciens de toucher un supplément de revenus, au-delà du minimum vieillesse. Il était indexé sur le montant du minimum vieillesse (aujourd'hui ASPA).
2009 : 3 755€ pour 4 personnes
2010 : 2 581€ pour 2 personnes
2011 : 2 854€ pour 2 personnes

Cette aide est actuellement à l'étude pour l'adapter aux conditions actuelles des personnes âgées.

Le CCAS propose d'autres aides facultatives aux jovaciens :

- ❖ L'Allocation famille : aide de 150€, sans condition de ressources, pour les familles d'au moins 3 enfants, résidant à Jouy depuis plus de 3 ans.

Evolution :

2009 : 10 950€ pour 73 familles

2010 : 7 200€ pour 48 familles

2011 : 7 650€ pour 51 familles

Cette Allocation Famille est également en cours de révision, afin de transformer cette « aide natalité » en « aide solidarité ».

Ainsi que des aides d'urgence :

- ❖ Tickets service
- ❖ Participation au paiement de factures sur avis d'un travailleur social intervenant sur la commune.
- ❖ L'Allocation famille

c) Le CCAS favorise le maintien à domicile de la personne âgée.

2008 (source INSEE)

1070 personnes de + de 65 ans

494 personnes de + de 75 ans

2012 (source mairie - listes électorales)

1125 personnes de + de 65 ans

Les personnes âgées de 60 ans et plus, habitant la commune et éprouvant des difficultés à assurer les tâches domestiques peuvent faire appel au service d'aide à domicile du CCAS. Ce service peut s'adresser aussi à des personnes plus jeunes, en perte d'autonomie ponctuelle suite à une hospitalisation, une chute...

L'objectif de ce service est de favoriser le maintien à domicile de la personne âgée et de développer le lien social.

Aide à domicile

Le CCAS emploie 5 aides à domicile, dont les tâches principales sont les suivantes :

- ❖ Entretien du logement et du linge
- ❖ Préparation des repas
- ❖ Courses
- ❖ Accompagnement à la promenade
- ❖ Démarches administratives, lecture

Actuellement plus de **70** personnes sont suivies par ce service.

La plupart des personnes âgées du service d'aide à domicile du CCAS bénéficient d'une prise en charge financière. Cette prise en charge est mise en place par le service et financée selon le niveau de perte d'autonomie soit par le Conseil Général (APA), soit par la caisse de retraite (CNAV), soit par leur Mutuelle.

Portage des repas à domicile :

Les personnes en perte d'autonomie ou isolées peuvent bénéficier du portage de repas du CCAS. Le repas est livré tous les jours au domicile des personnes, par une personne employée par le CCAS. Il favorise aussi le lien social pour des personnes qui ont tendance à s'isoler.

Evolution du nombre de repas livrés : soit 40% d'augmentation en 4 ans.

2007	2008	2009	2010	2011
5 886	6 921	8 138	9 032	8 241

Depuis janvier 2010, les repas sont facturés en fonction d'une grille de quotient familial propre au CCAS.

Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
Non imposables et quotients inférieur à 800€	Quotient compris entre 800€ et 1300€	Quotient supérieur à 1300€ -
Repas à 5€	Repas à 6,50€	Repas à 8,70€

Répartitions des bénéficiaires par tranches

	Non imposables	Tranche 1	Tranche 2	Tranche 3
2010	7	3	8	16
2011	6	1	13	20
2012	2	2	12	17

Transport à la demande

Constatant qu'une partie de plus en plus importante de la population éprouvait des difficultés voire des impossibilités à se déplacer, le CCAS de Jouy-en-Josas a souhaité mettre en place, depuis le 1^{er} février 2011, un service de transport social en partenariat avec la Croix-Rouge, dont la mission est de lutter contre l'isolement et de combattre toutes les formes de précarité. Ainsi, sans se substituer aux offres de transport existantes, le CCAS propose aux personnes âgées de plus de 70 ans ou aux personnes en perte d'autonomie ponctuelle ou durable de les accompagner individuellement à leurs rendez-vous, à la gym seniors ou vers les commerces ou activités du centre-ville le lundi matin. A ce jour plus de 50 personnes sont inscrites à ce service et 178 transports ont été recensés la 1^{ère} année.

Télé- assistance

Appareil de télé- assistance relié 24h/24 à une plate-forme de télé- assistance ; en cas de chute ou de malaise, les abonnés peuvent à tout moment déclencher l'alarme, au moyen d'une simple pression. Depuis la canicule de 2003, des messages de recommandations sont diffusés régulièrement aux abonnés via un système de messagerie sur l'appareil.

Au total, 114 personnes âgées sont suivies par les différents services proposés par le CCAS.

Plan canicule

Depuis 2004, les personnes âgées et les personnes handicapées fragiles peuvent s'inscrire sur un registre Canicule auprès des CCAS. Ce registre est mis à jour chaque année, il permet en cas de déclenchement du Plan Canicule par le Préfet, d'assurer un suivi spécifique auprès de ces personnes.

Nombres d'inscrits sur ce registre :

2010	2011
129	138

Visites de convivialité Yvelines Etudiants Seniors

Depuis 2004, pour lutter contre l'isolement des personnes âgées, de plus de 65 ans à leur domicile pendant l'été, le département des Yvelines a mis en place le plan Yvelines Etudiants Seniors. Durant les mois de juillet et d'août, les personnes âgées qui le souhaitent peuvent recevoir des visites de jeunes étudiants à leur domicile. Ces visites sont l'occasion de conversations, jeux, promenades, courses et le service est gratuit pour les personnes visitées.

Nombre d'inscrits pour l'été :

2010	2011
11	14

Les activités proposées par le CCAS aux personnes âgées :

- ❖ Ateliers (mémoire, bien-vieillir, conduite automobile et santé)
- ❖ Semaine des seniors dans le cadre de la semaine bleue (thé dansant, massages, ateliers manuels, sortie...)
- ❖ Repas des aînés

Autres

Sur notre territoire, intervention de l'ASINSAD, (SSIAD) structure intercommunale assimilée établissement privé médico-social et soumis aux mêmes lois et obligations que ces établissements, couvrant les communes de Jouy-en-Josas, Vélizy-Villacoublay, Toussus-le-Noble.

Capacité d'accueil : 34 lits

Objectif : Aider les personnes âgées dépendantes à l'accomplissement des actes essentiels, soins corporels, toilette, habillage, soins infirmiers, ou d'autres soins relevant d'auxiliaires médicaux.

Les partenaires de l'action sociale sont listées en annexe

2) Enfance et jeunesse

a) Petite enfance

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation
<u>Petite Enfance</u>						
Ile aux Enfants - régulier	59	44	60	44	49	44
Ile aux Enfants - occasionnel	91	13	88	13	80	13
Ile aux Enfants - Crèche Fam	34	27	22	27	29	27/24
Jardin d'Enfants	29	20	23	16	26	16

Les structures de petite enfance (Ile aux Enfants et Jardin d'enfants) affichent toujours complets avec 100 enfants accueillis sur une population de 220 enfants de moins de 3 ans en 2011, 227 enfants en 2010 (source état civil mairie).

188 enfants de cet âge sont recensés par la CAF (la démarche de déclaration à la CAF étant volontaire, il est normal que ces chiffres ne soient pas identiques).

Les inscriptions en crèche se font par ordre chronologique.

Les commissions d'attribution se font en mai pour la rentrée de septembre.

En 2012, 42 enfants restaient en liste d'attente après la commission d'attribution.

b) Ecoles

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	maternelle	primaire	maternelle	primaire	maternelle	primaire
Enfant scolarisé	295	469	309	476	290	487
Ecole Maternelle BC	72		84		90	
Ecole Maternelle PDD	89		90		87	
Ecole Maternelle Toutain	134		135		113	
Ecole Elémentaire BC		166		152		166
Ecole Elémentaire PDD		141		141		130
Ecole Elémentaire Mousseau		162		183		191

BC : Bourget-Calmette

PDD : Parc de Diane

Services périscolaires

Garderie du matin

De 7h30 à 8h20

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)
Ecole Maternelle BC	20	5	19	3	18	4
Ecole Maternelle PDD	25	5	30	6	28	6
Ecole Maternelle Toutain	33	6	41	5	41	7
Ecole Elémentaire BC	17	3	19	4	34	5
Ecole Elémentaire PDD	32	8	38	7	37	6
Ecole Elémentaire Mousseau	37		47		49	

Restauration scolaire

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)
Ecole Maternelle BC	68	53	84	59	92	70
Ecole Maternelle PDD	87	61	92	66	88	70
Ecole Maternelle Toutain	129	91	122	88	111	88
Ecole Élémentaire BC	160	126	147	116	162	132
Ecole Élémentaire PDD	141	110	144	114	131	108
Ecole Élémentaire Mousseau	173	137	180	144	177	149

Restauration scolaire :

En 2011/2012, 617 enfants fréquentent la cantine, sur 777 enfants scolarisés, soit près de 80%.

En 2010/2011, ils n'étaient que 587 sur 785, soit 74,8%.

En 2009/2010, ils étaient 578 sur 764, soit 75% également.

Centre de Loisirs Après l'Ecole (CLAE)

De 16h30 à 18h30

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)
Ecole Maternelle BC	47	21	55	24	63	28
Ecole Maternelle PDD	67	28	72	37	75	38
Ecole Maternelle Toutain	84	32	88	37	80	35
Ecole Élémentaire BC			34	7	52	12
Ecole Élémentaire PDD			67	10	64	18
Ecole Élémentaire Mousseau			72	6	60	9

Etudes surveillées

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)
Ecole Maternelle BC						
Ecole Maternelle PDD						
Ecole Maternelle Toutain						
Ecole Élémentaire BC	115	48	103	45	99	51
Ecole Élémentaire PDD	83	39	77	32	97	25
Ecole Élémentaire Mousseau	111	44	114	41	124	43

Centre de Loisirs Après Etudes

De 18h à 18h30

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)	Inscrits	Fréquentation (moyenne journalière)
Ecole Maternelle BC						
Ecole Maternelle PDD						
Ecole Maternelle Toutain						
Ecole Élémentaire BC	58	12	49	6	51	13
Ecole Élémentaire PDD	46	14	37	6	53	7
Ecole Élémentaire Mousseau	49	12	63	12	58	11

c) *Centre de loisirs*

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	maternelle	primaire	maternelle	primaire	maternelle	primaire
	Inscrits	Fréquentation / Berceau	Inscrits	Fréquentation / Berceau	Inscrits	Fréquentation / Berceau
Centre de loisirs						
Mercredi journée	285	93	309	100	485	92
Mercredi demi-journée	107	29,5	95	35	93	36
Vacances						
Toussaint	201	75	208	92	185	60
Noël	122	35	182	36	280	38
Hiver	186	64,5	221	70	231	53
Printemps	208	69,4	224	65	50	
Juillet	347	106	356	103		
Août	290	55	349	66		
Séjour	38	38	50	50	50	50
Nuitées	119	28	92	21		

Année 2011/2012

Le mercredi, 128 enfants fréquentent le Centre de loisirs, soit 16.5% des enfants scolarisés.

Vacances : les vacances de Noël sont les plus fréquentées (7.8% des enfants scolarisés).

Séjours d'été du centre de loisirs.

50 enfants partent en vacances d'été avec le Centre de Loisirs, dont:

7 en tranche 1 de QF

3 en tranche 2

5 en tranche 3

3 en tranche 4

7 en tranche 5

19 en tranche 6

6 en Extérieur (enfants non domiciliés à Jouy)

(Séjour été 2011)

d) Jeunesse

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation
Jeunesse						
Espace Jeunes			31		54	
Espace Jeunes vacances	64		52		92	
Fun'Ados Séjour	24	24	36	36	36	36

Plusieurs structures existent pour les jeunes sur Jouy en Josas, en termes de loisirs ou de services.

Deux formules le mercredi en période scolaire : pour les 10-14 ans (en accueil libre ou encadré) et pour les 14-18 ans.

Créé en 2010, il répond à une demande des jeunes jovaciens qui disposent aujourd'hui d'un lieu de détente, d'écoute et de projets.

Des activités sont organisées tous les jours de la semaine pendant les vacances scolaires.

De plus en plus d'inscrits dans cette structure qui répond à une vraie attente des jeunes.

Fun' Ados séjour

36 jeunes de 11 à 15 ans partent chaque année en vacances d'été, dont:

4 en tranche 1 de QF

2 en tranche 2

8 en tranche 3

1 en tranche 5

20 en tranche 6

1 en Extérieur (non domicilié à Jouy)

(Séjour d'été 2011)

	2009/2010		2010/2011		2011/2012	
	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation	Inscrits	Fréquentation
Multisport	48	32	83	48	96	41

Multisports pour les 8-12 ans le mercredi matin

Créé en 2009, cette structure rencontre un succès croissant.

96 jeunes sont inscrits ; une moyenne de 41 enfants le fréquente chaque mercredi.

Point d'Information Jeunesse Jouy- Les Loges

Labellisé en janvier 2010, le PIJ intercommunal accueille les jeunes de 16 à 25 ans afin de les orienter ou de les informer dans des domaines tels que l'emploi, la formation, le logement, la santé, les séjours linguistiques,....

2011 :

161 jeunes ont poussé les portes du PIJ, dont 77 jovaciens.

Demande d'information la plus fréquente : l'emploi (66 demandes)

Vient ensuite la demande d'information sur les formations : 40 demandes

2010 :

131 jeunes sont venus se renseigner au PIJ.

3) Les données de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF)

Dans l'analyse du nombre d'allocataires, 889 élèves d'HEC sont comptabilisés.

a) Foyers allocataires

	Nbre de foyers allocataires CAF	dont	Nbre de foyers allocataires avec enfants	Nbre allocataires isolés	Nbre de foyers allocataires couples sans enfant
Jouy en Josas	1 683		695	970	18
TGV	33 383		23 703	8 794	886
Département	205 913		153 376	45 378	7 159

Données CAF 2010

b) Composition des foyers

	Nbre de personnes vivant dans les foyers allocataires CAF	Nbre de foyers allocataires CAF nationalité hors UE	Nbre de familles monoparentales	Nbre de familles allocataires avec au moins 3 enfants
Jouy en Josas	3 822	185	84	181
TGV	105 097	2 440	4 267	6 681
Département	663 897	22 894	31 082	41 926

Données CAF 2010

c) Les allocations allouées

Les allocations	Nbre de foyers allocataires d'une aide au logement AL/APL	Nbre de foyers allocataires ARS*	Nbre d'enfants ouvrant droit à l'ARS*	Nbre de foyers allocataires AF*	Nbre de foyers allocataires Paje*
Jouy en Josas	1 016	73	115	592	188
TGV	11 787	4 990	8 335	18 219	7 876
Département	75 904	42 573	73 771	116 938	49 774

* ARS : Allocation de Rentrée Scolaire

Données CAF 2010

* AF : Allocations Familiales

* Paje : Prestation d'Accueil du Jeune Enfant

d) *Le seuil de pauvreté*

	Foyers allocataires sous le seuil de pauvreté (< 956 €/ind./mois)	Personnes sous le seuil de pauvreté (< 956 €/ind./mois)
Jouy en Josas	81	199
TGV	5 924	12 731
Département	15 636	115 030

Données CAF 2010

e) *Les bons de loisirs (BL)*

Les bons de loisirs (BL)	Les BL émis par la CAF	dont	Les BL utilisés par les 6-11 ans	Les BL utilisés par les 12-17 ans
Jouy en Josas	83		22	13
TGV	6 068		1 580	867
Département	56 190		13 255	6 835

Données CAF 2010

IV. L'activité du Conseil général sur la commune

L'action sociale et médico-sociale est mise en œuvre par une équipe de travailleurs sociaux et médico-sociaux appartenant au secteur d'action sociale de Vélizy situé au 9, rue d'Artois au sein du Territoire Grand Versailles situé au 46/50 rue Rémilly – 78000 Versailles.

A Jouy en Josas, des permanences sont organisées sur la ville par le travailleur social et l'infirmière puéricultrice.

1) Les familles suivies par le Secteur d'Action Sociale (SAS)

Il y a peu de suivis sociaux sur la ville de Jouy en Josas, par contre la permanence sociale mise en place le lundi après-midi est investie par de nombreuses demandes ponctuelles. Il s'agit souvent d'orientations vers des services partenaires tels que la CAF, la coordination gérontologique, des services administratifs...

Les problématiques rencontrées ne diffèrent pas dans l'ensemble, des demandes rencontrées sur le département.

a) Composition des familles, Problématiques rencontrées, Actions menées

Composition familiale des familles suivies en 2011				
Total des familles suivies	Avec enfants	Sans enfant	Monoparentales	isolées
47	11	1	16	19

16 familles monoparentales sont accompagnées sur la commune. Le partenariat mis en place avec la Mairie, les associations (Croix Rouge, Secours Catholique...) permet d'être réactif et d'accompagner les problématiques rencontrées par toutes les familles suivies. Un travail spécifique avec la puéricultrice de secteur et la crèche de Jouy en Josas est effectué pour l'accès en crèche.

19 personnes isolées ont sollicité le service social. Ce sont pour 30 % d'entre eux des jeunes majeurs en fin d'étude, toujours domiciliés chez leurs parents, en démarche d'autonomie et demandeurs du RSA. Pour les autres, ce sont des adultes plus âgés, isolés, sans famille et sans enfants à Jouy, soit en logement précaire, soit en fin d'emploi dans l'attente de la retraite. Dans tous les cas, ce sont des demandes concernant une demande de RSA.

Problématiques présentées par les familles suivies en 2011							
Enfance	Emploi	Logement	Santé	Pb administratifs	Renseignements administratifs	Problèmes de couple	Problèmes financiers
3	18	16	4	4	3	2	24

L'accès au logement est une demande prioritaire (logement plus grand, logement moins coûteux...). Les personnes rencontrées sont orientées et accompagnées vers les bailleurs, HLM, Préfecture (Loi DALO...).

Actions menées en 2011			
Aide Educative Budgétaire	Surendettement	Aides financières	RSA
5	0	9	27

Le groupement alimentaire du Secours Catholique est utilisé par le Travailleur Social de secteur. Ce groupement permet d'aider sur plusieurs semaines des familles au niveau alimentaire.

Il nécessite une participation financière de la famille et s'articule autour d'un projet (reprise de paiement de loyer, recouvrer un découvert à la banque...).

Les problèmes financiers rencontrés sont souvent liés à un problème de gestion budgétaire mais également à des revenus faibles.

Il y a 27 bénéficiaires du RSA. Certains jeunes diplômés restent peu de temps dans le dispositif ayant des diplômes qualifiants qui leur permettent de trouver rapidement un emploi.

Certains bénéficiaires sont actifs mais ne dégagent pas assez de revenu pour sortir du dispositif et sont suivis par le Pôle Emploi. D'autres sont en attente d'une retraite. Quelques bénéficiaires sont hébergés par la famille à titre gracieux, la solidarité familiale étant assez présente à Jouy en Josas.

b) Les aides financières

Nombre de bénéficiaires d'aides Financières 2011					
	Chèque Multi Services	Secours d'Urgence	Nuitées	Coordination Inter- Institutionnelle des Aides Financières (CIIAF)	Montant aides
Jouy en Josas	1	4	0	2	2430 €
SAS Vélizy	174	145	2	25	71932 €

La conseillère en économie sociale et familiale a été sollicitée pour 5 accompagnements budgétaires.

Cependant, aucun dossier Banque de France de surendettement n'a été constitué avec le service social, les personnes étant soit en capacité de le constituer seules, soit ne souhaitant pas faire part de leur difficulté à un travailleur social.

c) Le logement

La procédure d'expulsion

2011	Nombre d'assignations	Nombre de suivis en risque d'expulsion
Jouy en Josas	2	8
SAS Vélizy	70	97

La D.D.C.S. (Direction Départementale de la Cohésion Sociale de la Préfecture) a demandé au Secteur d'Action Sociale de rencontrer 2 familles appelées à comparaître dans le cadre de la procédure judiciaire d'expulsion. 8 ménages sont rencontrés par le SAS à d'autres stades de la procédure (commandement de quitter les lieux, sursis au concours de la force publique, etc....)

La conseillère en économie sociale et familiale est intervenue au niveau des assignations et des expulsions locatives pour la mise en place éventuelle d'un FSL.

Fond de Solidarité Logement (FSL)

Fonds Solidarité Logement (FSL) - Accès

Dispositif concernant les personnes qui entrent dans un logement locatif privé ou public décent dans les Yvelines et dont le montant du loyer est compatible avec un maintien durable dans le logement.

Sont exclues les personnes entrant en CHRS ou foyer maternel.

Le ménage ne doit pas avoir signé le bail (aides à la caution, à l'assurance, garantie du paiement des loyers) et après être entré dans les lieux (aides achat de mobilier).

Fonds Solidarité Logement (FSL) - Maintien

Dispositif concernant les personnes locataires, résidents de logement foyer ou de chambres louées au mois dans les Yvelines qui sont dans l'impossibilité d'assumer leurs obligations relatives au paiement de :

- loyers, charges et assurances locatives
- fourniture d'énergie, eau et service téléphonique

Le logement occupé doit être décent.

Le montant du loyer doit être compatible avec un maintien durable dans le logement.

FSL 2010	Personnes aidées FSL
Jouy en Josas	5
TGV	588
Département	5 077

Les 5 personnes aidées FSL l'ont été pour des régulations de charges ou des règlements de factures EDF/GDF.

2) *La protection familiale, maternelle et infantile (PF, PMI)*

a) *Les avis de naissance transmis par le service Etat Civil de la commune*

avis de naissance	2008	2009	2010	2011
Jouy en Josas	75	76	81	64

Il y a une baisse de la natalité sur Jouy en Josas en 2011, mais en regardant les autres années, il existe une grande variabilité du nombre de naissance dans cette commune avec : 85 Naissances en 2005, 75 en 2008, 76 en 2009, 81 en 2010.

Par rapport à des villes similaires en nombre de population, comme par exemple Magny les hameaux (8800 habitants et 103 naissances en 2010), la natalité à Jouy est plus faible que la moyenne dans les Yvelines (on y retrouve des villes comme Noisy le roi 55 naissances et 60 à Saint Rémy les Chevreuses pour 7900 habitants en 2010 (Source INSEE)). Ce taux de naissance est à mettre en parallèle avec le vieillissement de la population et la proportion importante d'étudiants dans cette ville. Cette dynamique de baisse du nombre de naissances se retrouve dans l'ensemble de la France, la baisse à Jouy est juste un peu plus importante que dans les autres villes.

La sage femme du Conseil Général envoie une mise à disposition à toutes les femmes enceintes à partir des déclarations de grossesse CAF. En partenariat avec les maternités, le service d'action sociale, la protection maternelle et infantile et en fonction de certains critères sociaux comme les grossesses des mineures, déclarations tardives, personnes sans revenus, ou femmes isolées, les sages femmes engagent des suivis de grossesse par des entretiens et des visites à domicile.

b) Les permanences de la puéricultrice à Jouy en Josas

Le centre de PMI assure des permanences pour proposer après la naissance, des séances de pesée de nourrissons, des soins en cas de besoin (cordon ombilical), conseils aux jeunes parents.

Les pédiatres du service de maternité effectuent à partir du 3^{ème} jour de naissance une visite qui donne lieu à un certificat médical, nommé certificat du 8^{ème} jour. Ces certificats sont adressés au médecin du secteur concerné du département.

Le médecin du service selon les données de ce certificat demande ou non une intervention de la puéricultrice du secteur où habitent les parents de l'enfant. Les raisons d'intervention peuvent être médicales (mère ou père ou enfant) ou sociales.

Chaque action signalée a été suivie d'une action de la puéricultrice, soit en visite à domicile, soit sur le lieu de permanence pour 11 situations signalées.

Jouy en Josas	2010	2011
Le nombre de permanences	22	24
Le nombre d'enfants différents vus en permanence	32	40 dont 15 qui sont venus au moins 2 fois
Enfants de moins de 15 jours	9	11
Nombre de femmes enceintes	NR	6
Nombre de visites à domicile	NR	84

c) *Les consultations de protection infantile par le médecin*

Pour les Jovaciens, ces consultations médicales gratuites de protection infantile s'effectuent à la PMI de Vélizy-Villacoublay. Les familles sont reçues par le médecin de secteur et la puéricultrice.

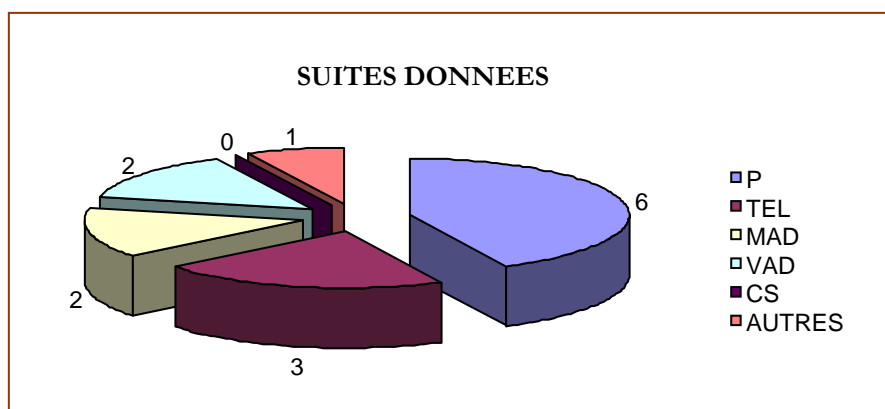
Les consultations	2010	2011
Nombre d'enfants de Jouy-en-Josas qui fréquentent la PMI	16	27
Nombre de consultations pour les enfants de Jouy-en-Josas	45	75
Nombre de nouveaux enfants suivis	NR	17

L'augmentation du nombre d'enfants vus en consultation de protection infantile et en permanence est à relier à une bonne reconnaissance de ces lieux par les parents.

A propos des certificats médicaux du 8^{ème} jour, le médecin de secteur selon les données de ce certificat, demande ou non l'intervention de la puéricultrice ou propose une consultation.

Ces interventions peuvent consister à :

Permanence de la puéricultrice (P)	6
Appel téléphonique (Tel)	3
Mise à Disposition (MAD)	2
Visite à Domicile (VAD)	2
Consultation de Protection Infantile (CS)	0
AUTRES	1



En 2011 il y a eu 64 naissances domiciliées à Jouy dont 11 ont fait l'objet de l'intervention de la puéricultrice et /ou du médecin de PMI selon diverses raisons.

Nombre Naissance	64
dont total Jouy	11
%	13,25%

Raisons répertoriées d'intervention

Mère > 37 ans	3
Hypotrophie	2
Prématurité < 37 SA	4
Détresse respiratoire	1
Audition	2
Malformation	1

d) L'agrément des assistantes maternelles

L'agrément d'une assistante maternelle permet à une personne d'accueillir à son domicile des enfants de façon non permanente pour l'assistante maternelle et permanente pour l'assistante familiale. Cet agrément est une décision du Conseil général.

Les puéricultrices évaluent les capacités des demandeurs d'agrément. Les assistantes maternelles bénéficient d'un suivi régulier.

Le conseil général assure 120 h de formation dont le contenu est défini par voie réglementaire.

Les assistantes maternelles	2010	2011
Jouy en Josas	25	28

3) *L'Aide Sociale à l'Enfance (ASE)*

a) La prévention et la protection de l'enfance

La mise en œuvre de la loi du 5 mars 2007 réformant la protection de l'enfance a engagé des modifications importantes par la création d'une cellule de recueil, de traitement et d'évaluation des situations de danger ou de risque de danger pour l'enfant et l'adolescent : la cellule centralisée d'informations préoccupantes (CCIP).

Au sein du Conseil général :

Les informations préoccupantes font l'objet d'une évaluation pluridisciplinaire : assistant de service social, puéricultrices et travailleurs sociaux enfance du secteur de Vélizy.

b) Le Soutien à la parentalité

Pour soutenir les parents dans leur rôle éducatif et pour répondre à leurs préoccupations d'ordre relationnel, différentes mesures peuvent être prises en faveur des enfants. L'engagement des parents est alors sollicité pour les mesures administratives et se traduit par un accord écrit signé par chacun des parents et le responsable de secteur. Pour les mesures de placements judiciaires, l'enfant est remis par décision d'un juge pour enfant à la garde du conseil général, son admission se traduit par des modalités d'accueil organisées lors d'un entretien dirigé par le responsable de secteur réunissant l'enfant, sa famille, l'établissement d'accueil, le référent de l'aide sociale à l'enfance.

c) L'Aide sociale à l'enfance

	Enfants placés			Enfants en famille	
	PCA Prise en charge administrative	PCJ Prise en charge judiciaire	PCJM Prise en charge jeunes majeurs	AED Action éducative à domicile	AEMOJ Action éducative en milieu ouvert judiciaire
Jouy en Josas	0	2	1	0	3
SAS Vélizy	13	69	17	27	99

a) *Les prises en charge administratives ou judiciaires d'enfants (PCA-PCJ)*

Les prises en charge administratives et judiciaires d'enfants engagent la responsabilité du Responsable de secteur qui nomme un des trois référents de l'aide sociale à l'enfance du SAS pour le suivi et l'accompagnement du projet pour l'enfant.

Pour les deux enfants concernés par le placement, un enfant bénéficie d'un placement chez un tiers digne de confiance décidé par le juge des enfants.

b) *Les actions éducatives à domicile (AED)*

Les actions éducatives à domicile sont des mesures administratives exercées par les travailleurs sociaux enfance de l'équipe pluridisciplinaire du SAS Vélizy.

Aucune mesure d'AED à Jouy en Josas.

c) *Les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires (AEMO J)*

Les actions éducatives en milieu ouvert judiciaires font l'objet d'une ordonnance du juge des enfants. Elles sont exercées, par conventionnement du Conseil Général, par deux associations : La Sauvegarde de l'Enfance et de l'Adolescence des Yvelines (SEAY) et l'Association Nationale des Etudes Féministes, service de l'AEMO (ANEF).

3 enfants de Jouy en Josas font l'objet de cette mesure.

Autres mesures pour lesquels les Jovaciens ne sont pas bénéficiaires							
Nbre bénéficiaires	Accueil maternel - de 3 ans	Accueil maternel	DAP* Partielle	DAP totale	Enfants confiés parents	PCA mineur centre maternel *	Tutelle CG78
Jouy	0	0	0	0	0	0	0
SAS Vélizy	5	5	2	1	5	0	2

* DAP : Délégation d'Autorité Parentale

* PCA mineure centre maternel : concerne la Prise en Charge Administrative de jeunes filles mineures enceintes

d) Les aides financières Aide Sociale à l'Enfance

Au bénéfice de familles ou de jeunes majeurs

Nombre de familles concernés par les aides financières ASE 2011			
	Allocations jeune majeur	Allocation mensuelle	Montant total alloué
Jouy en Josas	0	3	7 209 €
SAS Vélizy	4	46	49 043 €

La demande d'aides financières ASE est importante. Cette demande est à relativiser. En effet, elle concerne principalement une famille dont la mère a un handicap qui nécessite une prise en charge et un accompagnement particulier pour l'enfant.

e) Les signalements d'enfants en danger.

Les signalements d'enfants en danger sont adressés au Procureur de la République par la Cellule Centralisée des Informations Préoccupantes (CCIP).

Les signalements	Nombre d'enfants 2011
Jouy en Josas	1
SAS de Vélizy	41
Territoire Grand Versailles	159
Département	640

Un signalement d'enfant en danger a été transmis au Parquet des mineurs en 2011 concernant une famille avec un enfant.

L'origine de l'information est le secteur d'action sociale. Une évaluation d'information préoccupante a été effectuée.

Décision : transmission au Procureur de la République pour une requête auprès du juge des enfants.

Une seconde évaluation d'informations préoccupantes a été menée pour une autre famille avec un enfant.

L'origine de l'information préoccupante est une personne anonyme.

La décision finale de la Cellule Centralisée d'Informations Préoccupantes (CCIP) : Classement sans suite.

Le fait qu'il y ait très peu d'informations préoccupantes pourrait être à relier à un manque de visibilité et de connaissance des nouvelles modalités d'intervention concernant la protection de l'enfance :

- Réforme de la Loi de protection de l'enfance de mars 2007
- Création de la CCIP
- Rôle du secteur d'action sociale dans les évaluations d'informations préoccupantes.

Une sensibilisation et une information des différents partenaires concernés par la protection de l'enfance est à retenir.

4) **Les personnes âgées (COGITEY)**

a) *Les personnes aidées*

Cogitey, une coordination gérontologique locale labellisée CLIC (Centre Local d'Information et de Coordination) de niveau 3, assure les missions suivantes :

- accueil, écoute, information, conseil et soutien aux familles ;
- évaluation des besoins et élaboration du plan d'accompagnement personnalisé en concertation avec la personne âgée et son entourage ;
- mise en œuvre, suivi et adaptation du plan d'accompagnement personnalisé.

Des missions sont déclinées en sept actions :

1. organiser et coordonner les actions de soutien à domicile,
2. informer les personnes âgées, leur famille et les acteurs de terrains,
3. retarder un éventuel placement en établissement,
4. préparer la personne âgée et sa famille à l'entrée en établissement, lorsque les conditions de maintien à domicile ne sont pas remplies,
5. participer à la lutte contre l'isolement des personnes âgées vivant à domicile,
6. préparer le retour à domicile des personnes âgées après hospitalisation,
7. participer à la prévention et au traitement de la maltraitance de personnes âgées.

Le tableau ci-dessous récapitule les interventions de Cogitey sur la commune de Jouy en Josas :

Personnes aidées	2010	2011
Nombre de personnes aidées*	71	60
Nombre de personnes prises en charge à domicile*	43	38
Nombre de personnes aidées bénéficiaires de l'APA	41	30
Nombre de dossiers de demandes*	81	81
Nombre de visites à domicile *	58	74
Nombre de visites au bureau	9	15

* voir commentaires ci-dessous

* **Une Personne aidée** est une personne qui a fait l'objet d'une intervention de la coordination. Le premier contact se fait soit par téléphone, soit par un accueil physique. Ce peut être l'utilisateur lui-même, sa famille, son entourage ou même son médecin ou tout autre professionnel. Toute demande apporte une réponse, d'une orientation simple à une évaluation approfondie des besoins de la personne par la visite à domicile d'une assistante sociale, un RV au bureau ou l'envoi d'une documentation appropriée... On note que sur les 60 personnes aidées en 2011, 38 ont bénéficié d'une visite à domicile dont 30 sont bénéficiaires de l'APA.

- * **Une Personne prise en charge à domicile** est une personne qui a reçu la visite d'un travailleur social à domicile pour une évaluation globale de ses besoins. On distingue 2 types d'évaluation,
 - Celle dans le cadre de l'APA pour une 1ère demande ou une révision APA et celle dans le cadre des missions de coordination.
 - L'évaluation globale concerne toutes les dimensions de la personne, la mise en place des aides (aide à domicile, accompagnement social, entrée en établissement, protection juridique, adaptation de l'habitat, orientation médicale, coordination des aides autour de la personne en lien avec les professionnels médicaux et sociaux, sortie d'hospitalisation, maltraitance, isolement ...).

- * **Dossiers de demandes** : on ouvre un dossier de demande dès la 1ère intervention par Cogitey en notant le motif de la demande. Une personne peut être aidée plusieurs fois au cours d'une année en raison de son état de santé ou de sa situation sociale pour des motifs différents. Dans ce cas, un nouveau dossier de demande est ouvert à chaque nouveau besoin. On compte 81 dossiers de demandes pour 38 personnes prises en charge à domicile.

- * **Le nombre de visites à domicile** est fonction des besoins et du suivi nécessaire pour mettre les aides en place ou travailler sur le projet de vie de la personne. 74 visites à domicile ont permis la prise en charge des personnes sur l'année.

La répartition par tranches d'âge des personnes prises en charge est la suivante

Répartition par tranches d'âge des personnes prises en charge	2010	2011
De 60 à 74 ans	12 %	14 %
De 75 à 84 ans	32 %	35 %
De 85 à 94 ans	44 %	46 %
95 ans et plus	12 %	5 %

b) L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA)

L'Allocation Personnalisée d'Autonomie (A.P.A), est une allocation financière pour aider au maintien à domicile (A.P.A.D) ou une participation au paiement du tarif dépendance en EHPAD (A.P.A.E.). COGITTEY est mandaté par le Conseil général pour la mise en place de l'A.P.A à Domicile (A.P.AD) uniquement. Suite à l'instruction du dossier de demande A.P.A, un travailleur social du COGITTEY se rend au domicile de la personne afin d'évaluer son degré d'autonomie.

Il existe 6 degrés d'autonomie appelés G.I.R (Groupe Iso Ressource). Le G.I.R est calculé à l'aide la grille AGGIR (= Autonomie, Gérontologie, Groupe Iso-Ressource). Une personne classée GIR 6 est considérée autonome dans les actes essentiels de la vie quotidienne, une personne classée GIR 1 en situation de dépendance importante.

La personne peut ouvrir un droit à l'A.P.A à condition :

- D'être âgée de 60 ans ou plus
- De résider en France
- D'appartenir à un GIR compris en 1 et 4.

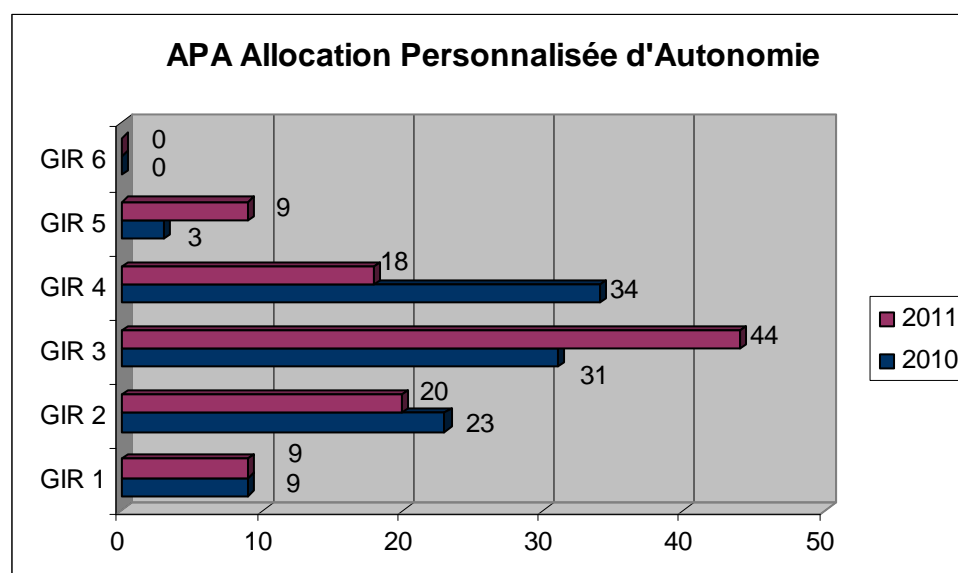
Lorsque la personne remplit les critères indiqués ci-dessus, le travailleur social établit avec elle un plan d'aides pour lui permettre un maintien à domicile dans des conditions adaptées à sa perte d'autonomie (mise en place d'aide à la toilette, surveillance aux repas...). L'APA permet un remboursement mensuel, partiel ou total, des dépenses engagées par la personne.

Lorsque la personne est évaluée en GIR 5 ou 6, elle est réorientée vers la caisse de retraite pour une aide au financement d'heures d'aide ménagère. D'autres prestations sont proposées en fonction des caisses de retraite.

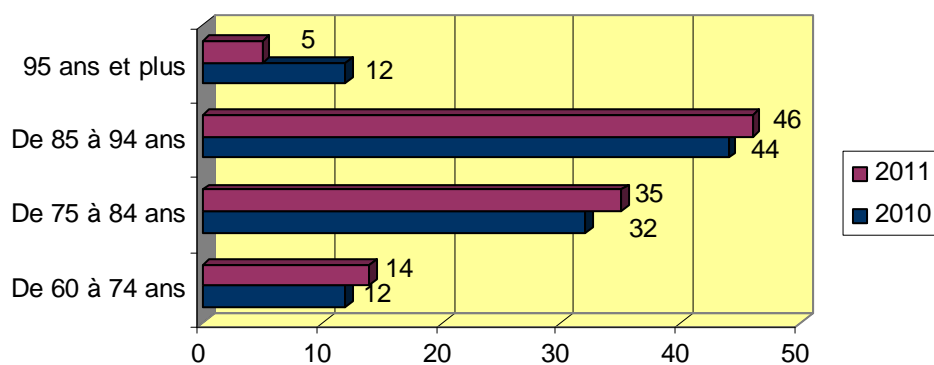
A savoir : le Foyer Logement est considéré comme un domicile et non comme un établissement. Les personnes doivent donc formuler une demande d'APA.D.

Le tableau récapitulatif ci-dessous montre les % des GIR à la suite des évaluations. On note que 3% en 2010 et 9% en 2011 sont en GIR 5 et n'ouvrent de droit à l'APA.

APA Allocation Personnalisée d'Autonomie		
Répartition des GIR des personnes prises en charge (ouverture de droit APA du GIR 1 à 4)	2010	2011
GIR 1	9 %	9 %
GIR 2	23 %	20 %
GIR 3	31 %	44 %
GIR 4	34 %	18 %
GIR 5	3 %	9 %
GIR 6	0 %	0 %



Répartition par tranches d'âge des personnes prises en charge



5) Les personnes handicapées

Les prestations Handicap de la commune de Jouy en Josas

	2007	2008	2009	2010
Nombre de bénéficiaires de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH)	10	12	13	12
Nombre de foyers allocataires de l'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (AEEH)	13	14	12	9

(Source CAF 2010)

Les adultes handicapés

Prestation handicap	Ville	JOUY EN JOSAS		
		Nombre de nouvelles demandes reçues en 2011	Nombre de demandes accordées en 2011	Nombre de renouvellements reçus en 2011
Allocation Adulte Handicapé (AAH)		11	4	3
Reconnaissance de la Qualité de Travailleur Handicapé (RQTH)		12	12	3
Allocation Compensatrice pour Tierce Personne (ACTP)			1	3
Prestation de Compensation du Handicap (PCH)		8	3	1
Carte d'Invalidité (CI)		26	7	6
Carte de stationnement		25	16	8
Orientation			1	
Complément ressources		3		
Autres		33	14	8

(Source MDPH)

L'Allocation Adulte Handicapé AAH vise à assurer un revenu minimum aux personnes handicapées sans ressources ou disposant de ressources modestes.

Les conditions administratives sont liées à l'âge, à la résidence et aux ressources.

Des conditions liées au handicap : soit avoir un taux d'incapacité d'au moins 50% et présenter une restriction substantielle et durable d'accès à l'emploi, soit avoir un taux d'incapacité de 80 %.

Les enfants handicapés

Prestation handicap	Ville	JOUY EN JOSAS		
		Nombre de nouvelles demandes reçues en 2011	Nombre de demandes accordées en 2011	Nombre de renouvellements reçus en 2011
Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé (EEH)		6	13	5
Orientation		6	10	6
Carte d'invalidité (CI)		1	2	1
Carte de stationnement		2		
Autres		6	9	8

(Source MDPH)

L'Allocation d'Education de l'Enfant Handicapé EEH est une prestation complémentaire destinée à aider les parents qui assument la charge d'un enfant ou d'un adolescent handicapé sans conditions de ressources. Elle peut être majorée d'un complément qui varie en fonction de plusieurs facteurs. Pour exemple, cessation d'activité totale ou partielle d'un parent et/ou l'embauche d'une tierce personne rémunérée.

Nombre de personnes de bénéficiaires d'une aide	183
---	-----

(Source MDPH)

La Coordination Handicap Locale de Grand Versailles, gère les demandes adultes depuis 2006 et les demandes enfants depuis 2011 sur 14 communes dont la ville de Jouy en Josas.

Les données chiffrées concernent uniquement les demandes déposées en 2011 (renouvellements et nouvelles demandes). Les personnes en situation de handicap bénéficiaires d'une aide antérieure à 2011 et ne nécessitant pas un renouvellement sur cette année ne figurent pas dans ces données.

<http://www.yvelines.fr/solidarite/personnes-handicapees/mdph78/>

ANNEXE

Liste des bailleurs sociaux et nombre de logements par bailleur

DOMAXIS : 28 logements
France Habitation : 67 logements
IRP/ Sofilogis : 46 logements
Logement Francilien : 13 logements
LOGIREP : 72 logements
Versailles Habitat : 33 logements

Quotients familiaux applicables aux services scolaires et périscolaires :

Pour l'année 2011/2012 :

1ère tranche	quotient inférieur ou égal à	598€
2ème tranche	quotient compris entre	599€ et 848€
3ème tranche	quotient compris entre	849€ et 1088€
4ème tranche	quotient compris entre	1089€ et 1299€
5ème tranche	quotient compris entre	1300€ et 1497€
6ème tranche	quotient compris entre	1498€ et 2699€
7ème tranche	quotient supérieur ou égal à	2700€

Une septième tranche de quotient familial a été ajoutée pour l'année 2011/2012, qui a permis une photographie plus précise de la population de Jouy en Josas.

Une nouvelle tarification est cependant prévue pour la rentrée 2012, s'appuyant toujours sur la base des quotients familiaux, mais pondérée par un coefficient réducteur, variable selon le niveau des ressources, afin d'aider les familles les moins aisées et éviter les effets de seuils pervers du QF.

Liste des partenaires

Centre Communal d'Action Sociale
Mairie de Jouy-en-Josas
Monsieur Jacques BELLIER (maire / président du CCAS)
Madame Marie-Hélène AUBERT (adjoint au maire/conseillère Générale)
Madame Catherine GAUCHER (administrateur)
Madame Gabrielle TIMBERT (administrateur)
Monsieur François SABATIER (administrateur)
Madame Maryse DRIENCOURT (administrateur)
Madame Marie-Claude BLONDIN (administrateur)
Monsieur André SEILLER (administrateur)
Madame Emmanuelle COMBE (administrateur)
19, avenue Jean Jaurès
78 350 JOUY EN JOSAS

Territoire de l'Action sociale Grand Versailles
Mme ARANGUREN (Directeur du territoire)
46-50, rue Rémyilly
78000 Versailles

Travailleurs sociaux du Conseil Général
Territoire de l'Action Sociale Grand Versailles
Secteur Vélizy
Monsieur Pascal VIGNERON (Responsable du secteur)
9, rue d'Artois
78 000 VERSAILLES

Direction de l'Enfance, de l'Adolescence, de la famille et de la Santé du Conseil Général
Docteur Laurence Coudray (Médecin Responsable)
Docteur Marchesseau (Médecin du secteur d'Action Sociale de Vélizy)
46-50, rue Rémyilly
78000 Versailles

Coodination Gérontologique des Yvelines
Grand Versailles/ Cogitey
Madame Sophie LARTIGUE (responsable coordinatrice)
Madame Isabelle TREVES (assistante sociale)
Madame Alexandra TOUCHARD (conseillère ESF)
2, avenue Maréchal Franchet d'Esperey
78 000 VERSAILLES

MAIA
Madame Florence POUGNET (pilote)
2, avenue du Maréchal Franchet d'Esperey
78 000 VERSAILLES

Asinsad
Madame Pierrette RATEAU (présidente)
5, avenue du capitaine Tarron
78 140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Centre Médico-Psychologique de Vélizy
Monsieur Alain FALLET (chef de pôle)
Madame Rima KALIL (responsable du CMP)
4, rue Aristide Briand
78 140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Epsilon
Madame Roselyne FAGUET (directrice)
2, avenue du Maréchal Franchet d'Esperey
78 000 VERSAILLES

Croix-Rouge Française
Monsieur Philippe PUGET (président de la délégation locale Viroflay-Vélizy)
Madame Sophie COTTARD (responsable sur Jouy-en-Josas)
16, avenue des Combattants
78 220 VIROFLAY

Secours catholique
Madame Annick NOEL (présidente locale)
2, allée des Yvelines
78 350 JOUY-EN-JOSAS

Accueil et loisirs des Aînés
Jean-Jacques LORRIOT (président)
10, rue Boutillier
78 350 JOUY-EN-JOSAS

Chantiers Yvelines
Madame Véronique ROZIER (responsable d'antenne)
Place de l'Aviation
78 140 VELIZY-VILLACOUBLAY

Point Informations Jeunesse
Madame Jannick LE ROUX (responsable)
Place de la Marne
78 350 JOUY-EN-JOSAS

Solidarités Nouvelles face au Chômage
Monsieur Roland BRUNO (responsable)
Mairie – BP 33
78 354 JOUY-EN-JOSAS Cedex

Solidarités Nouvelles pour le Logement
Madame Monique BRUNO (responsable)
27, rue Jean Jaurès
78 530 BUC

Lions Club
Monsieur Jacques GABRIEL (président)
10, rue Pierre Brossolette
78 350 JOUY-EN-JOSAS

SOS Victimes
Madame Michèle DE KHERKOVE (présidente)
Tribunal de Grande Instance
3, Place André Mignot
78 000 VERSAILLES

Maison de retraite « Juliette-Victor »
Madame Caroline ZELLER (directrice)
13, rue des Fonds
78 350 JOUY-EN-JOSAS

Mission locale de Versailles
Madame Martine DUMAS (directrice)
7, rue Jean Mermoz – Bâtiment B
78 000 VERSAILLES

Service social en faveur des élèves
Madame PITTION (responsable)
Madame Isabelle CASTANET (assistante sociale des collèges de Vélizy)
Centre Commercial de Parly 2
78 154 LE CHESNAY

CAF des Yvelines
Madame Hélène REGNOULT (responsable des relations partenariales)
Madame Céline ABKARI
Madame Fadila AMICHE
Madame Sandra RIVIERE
2, avenue des Prés
BP 17
78 184 SAINT QUENTIN CEDEX

AMADOM
Monsieur Gilles POUTOUT (président)
Monsieur Jean-Michel SECK (directeur)
Domaine de Mérantais GERONDICAP
415, route de Trappes
78 114 MAGNY-LES-HAMEAUX

CPAM
Nom du directeur non communiqué
78 085 YVELINES CEDEX 9

CLLAJ de Versailles et ses environs
Monsieur Hubert DULAUROY (président)
24, rue du Maréchal Joffre
78 000 VERSAILLES

Maison Départementale des Personnes Handicapées
Monsieur Philippe QUENTIN (directeur adjoint MDPH)
Madame Sandrine CARABEUX (coordinatrice CHL)
21-23, rue du Refuge
78 000 VERSAILLES

Pôle Emploi
Monsieur David Cedille (directeur)
24, rue de Vergennes
78 000 VERSAILLES

CODERPA
Monsieur Alexandre JOLY (président)
2, Place André Mignot
78 000 VERSAILLES

Responsables des services municipaux :

Directeur général des services : Monsieur André DAUPHIN
Cabinet du Maire : Madame Nathalie BOYER
Scolaire/Jeunesse : Madame Anne QUINQUIS
Etat civil : Monsieur Olivier RENOULT
Communication/Evénementiel : Madame Caroline CAMPAIGNOLLE

Multi-accueil « l'île aux enfants » (jusqu'à 3 ans) : Madame Muriel DAVID
Jardin d'Emilie (2-4 ans) : Madame Chantal LAIR
Centre de loisirs : Madame Emilie RENOUD

Ecole maternelle Jacques Toutain : Madame Séverine VILAINE –LAUMONIER
Ecole maternelle Bourget-Calmette : Madame Johanna GUAY
Ecole maternelle du Parc de Diane : Monsieur Sébastien ROUCHES
Ecole élémentaire Emile Mousseau : Madame Danielle LORION
Ecole élémentaire Bourget-Calmette : Madame Florence DE DAPPER
Ecole élémentaire du Parc de Diane : Madame Nathalie ANDRE